

Tous les conseillers étaient présents.

Convention avec Loire Forez de mise à disposition du service technique communal pour l'entretien des espaces verts des stations d'épuration.

Cette convention approuve la mise à disposition de l'employé communal pour l'entretien des espaces verts des stations d'épuration de la commune et donnera lieu à contribution financière par Loire Forez Agglomération pour cette mission.

Désignation d'un délégué à la protection des données informatiques.

Afin de se mettre en conformité avec la législation européenne pour la protection des données informatiques, le Conseil Municipal désigne Mr le directeur du Syndicat Intercommunal AGEDI, prestataire des logiciels spécifiques de la mairie, en tant que Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Cession d'une portion de voie communale au hameau de La Chaux

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de Mme Lortholary, résidant à La Chaux, pour la cession de l'impasse située devant sa maison et qui se situe dans le domaine public. Le propriétaire de la parcelle desservie par cette impasse donne son accord à cette demande.

Eclairage public

L'éclairage public étant une compétence de Loire Forez Agglomération, il est fortement recommandé aux communes de revoir leur parc d'éclairage public pour des raisons d'une part de protection de l'environnement et d'économie d'énergie, d'autre part pour des raisons financières, le coût de l'éclairage public étant répercuté sur l'attribution de compensation qui sont dues par les communes à la communauté d'agglomération.

Les travaux nécessaires à l'extinction des lampes sont évalués à 2.655 €.

Cela permettrait une économie annuelle de :

- 1.279,89 € pour une extinction de nuit de 00 h à 5 h 00
- 1.506,14 € pour une extinction de nuit de 23 h 00 à 5 h 00

Il est également proposé à la commune de déposer 26 lampes, proposition à laquelle le conseil municipal ne donne pas suite car cela entraînerait la suppression totale de l'éclairage dans certains hameaux.

Le choix du Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 contre, se prononce pour l'extinction de nuit de 0 h 00 à 5 h 00.

À noter que les travaux réalisés en 2014 (remplacement des lampes énergivores et abaissement des puissances) ont ramené le coût total annuel (abonnement et consommation) de 8.918,11 € à 6.479,67 €, soit une économie de 2.438,44 €.

Une période de test aura lieu pendant un mois dans le Bourg.

Aménagement de la place du champ de foire

La place de la foire faisant partie de la voirie communale, c'est Loire Forez qui en a la compétence. L'étude de son aménagement est en cours avec leurs services.

Le projet d'aménagement du jardin acquis par la commune est également à l'étude, mais c'est la commune qui en assure la maîtrise d'ouvrage, cette parcelle faisant partie du domaine privé communal.

Travaux de remise en état du monument aux morts

Période prévu fin juin : des panneaux seront installés aux abords pour interdire le stationnement.

Atterrissage de l'hélicoptère du SAMU

Il est prévu que l'atterrissage de nuit de l'hélicoptère du SAMU se fasse sur le terrain de foot. Les travaux d'installation nécessaires du système connecté seront pris en charge entièrement par Loire Forez Agglomération et devraient être réalisées avant la fin de l'année.

Date à retenir

Concert promenade le mercredi 10 octobre après midi organisé dans le cadre de Baroque en Forez